

Installations photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 250 kWc*

Demande de Contrat d'achat

*A joindre obligatoirement à votre Demande de raccordement au réseau public
(Fiche de collecte ES Réseaux pour votre étude de raccordement)*

Objet : Demande de Contrat d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil

Nom ou raison sociale du producteur

Adresse

Département

Bas-Rhin

Région

Alsace

Tél.

Email

Conformément aux dispositions de l'Arrêté tarifaire du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, je demande à bénéficier d'un Contrat d'achat pour l'installation décrite ci-après et vendre à ES Énergies Strasbourg (ÉS):

- la totalité de ma production d'électricité dans le cadre de l'obligation d'achat d'électricité,
 le surplus de ma production après propre consommation (Cochez une option).

• Nature de mon installation de production

Dans le cadre du futur Contrat d'achat, mon **installation de production photovoltaïque** relève :

- du **point 2 (alinéa 1) de l'Annexe 1 de l'Arrêté tarifaire**** (Tarif de base fixé à 58 c€/kWh)
Elle bénéficie de la **prime d'intégration au bâti***** appliquée à un bâtiment à usage principal d'habitation au sens de l'article L. 631-7 du code de la construction et de l'habitation, d'enseignement ou de santé.
- du **point 2 (alinéa 2) de l'Annexe 1 de l'Arrêté tarifaire**** (Tarif de base fixé à 50 c€/kWh)
Elle bénéficie de la **prime d'intégration au bâti***** appliquée à d'autres bâtiments que ceux cités au point précédent.
- du **point 3 de l'Annexe 1 de l'Arrêté tarifaire**** (Tarif de base fixé à 42 c€/kWh)
Elle bénéficie de la **prime d'intégration simplifiée au bâti*****.
- du **point 4.2.3 de l'Annexe 1 de l'Arrêté tarifaire**** (Tarif de base fixé à 31,4 c€/kWh)
Elle ne bénéficie d'**aucune prime d'intégration au bâti**.
- du **point 4.2.3 de l'Annexe 1 de l'Arrêté tarifaire**** (Tarif de base fixé à 31,4 c€/kWh)
C'est une **installation au sol** (Installation fixe Pivotante sur un axe Pivotante sur deux axes).

* kWc = kilowatt-crête (grandeur physique caractérisant la puissance d'une installation photovoltaïque)
 kWh = kilowattheure (grandeur physique caractérisant une énergie électrique produite ou consommée)
 V = volt (grandeur physique caractérisant une tension électrique)

** Se reporter à l'Arrêté tarifaire du 12 janvier 2010 (modifié par l'Arrêté du 16 mars 2010) et notamment aux Annexes 1 et 2 fixant les tarifs d'achat et les règles d'éligibilité à la prime d'intégration au bâti et à la prime d'intégration simplifiée au bâti.
 Dans tous les cas, une installation photovoltaïque n'est éligible à la prime d'intégration au bâti que si la puissance crête cumulée des installations photovoltaïques situées sur un même site est inférieure ou égale à 250 kilowatts crête.
 Deux installations photovoltaïques, exploitées par une même personne ou par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ne peuvent être considérées comme situées sur deux sites distincts si la distance qui les sépare est inférieure à 500 mètres.

*** La notion intégration (ou d'intégration simplifiée) au bâti fera l'objet d'une déclaration sur l'honneur à signer par le Producteur et jointe au Contrat d'achat.

• Description technique de mon installation de production

Adresse de l'installation →

Nb de panneaux photovoltaïques « **intégrés au bâti** » →

Puissance crête installée « **intégrée au bâti** » → kWc

Nb de panneaux photovoltaïques « **intégrés simplifiés au bâti** » →

Puissance crête installée « **intégrée simplifiée au bâti** » → kWc

Nb panneaux photovoltaïques « **non-intégrés au bâti** » →

Puissance crête installée « **non-intégrée au bâti** » → kWc

Productibilité moyenne annuelle estimée → kWh

Estimation de l'énergie moyenne annuelle fournie par le producteur à l'acheteur → kWh

Le cas échéant, estimation d'autoconsommation moyenne annuelle par le producteur → kWh

Tension de livraison : 230 V 400 V Autres → V

• TVA

Dans le cadre du futur contrat d'achat, j'agirai (Cochez 1 option parmi les 3) :

- en tant que particulier** et dans le cadre de la gestion de mon patrimoine privé : j'établirai mes factures en y apportant la mention suivante "TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts"
- dans le cadre de mon activité professionnelle** : j'établirai mes factures en y apportant la mention suivante "TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts" car je bénéficie de la franchise en base de la TVA
- dans le cadre de mon activité professionnelle** : j'établirai mes factures avec le taux légal de TVA en vigueur (19,6%)

Fait à :

Le :

Signature du Producteur

• Mandatement (optionnel - si l'option est retenue les 2 signatures sont obligatoires)

Je soussigné, confie à :
qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :

- effectuer la demande de contrat d'achat ci-dessus auprès d'ÉS,
- élaborer avec ÉS le contrat d'achat qui me sera présenté pour signature.

Fait à :

Le :

Signature du Producteur

Signature du Mandaté

• Cadre réservé à ÉS Réseaux

N° d'affaire délivré par ÉS Réseaux →